L'ABEILLE.

Journal Quotidien, Commercial, Littéraire, Politique et Universel.

N. 2. EDITION.

LA NOUVELLE-ORLEANS, MARDI 4 JANVIER 1853.

PRIX DES PROPRIÉTÉS, VENTES ET LOCATIONS.

Depuis quelques jours il est question, dans les journaux de la Nouvelle-Orléans, de la vente publique, dans le but unique d'engager les banquiers à venir prêter à une compagnie financière, dans le but de faire des opérations de banque, et de consolider des propriétés qui ne peuvent pas se vendre, et qui, cependant, valent, en argent, 2 fois plus qu'elles ne valent réellement.

Il est vrai que, dans ces jours de crise, les propriétés ne se vendent pas, et que, dans le but de faire des opérations de banque, on ne prête, à 10 et 12 pour cent, que sur des valeurs réelles, et que, dans ce but, les banques ne prêtent, en général, que la moitié de la valeur des propriétés qui leur sont offertes, et, encore, à 10 et 12 pour cent.

Nous sommes malheureusement, et, peut-être plus tard, nous aurons, encore, à parler, ensemble, notre crédit et notre prospérité, et, nous, nous ne pouvons, pas, nous dissimuler, que, les banques, ne sont, pas, obligées de prêter, sur des valeurs, aussi, considérables, que, dans, des, jours, de, prospérité, et, que, les, propriétés, ne, se, vendent, pas, à, des, prix, aussi, élevés, que, dans, des, jours, de, prospérité, et, que, les, banques, ne, prêtent, que, la, moitié, de, la, valeur, des, propriétés, qui, leur, sont, offertes, en, garantie, et, que, le, taux, de, l'intérêt, est, de, 10, et, 12, pour, cent, et, que, les, banques, ne, prêtent, que, sur, des, valeurs, réelles, et, que, le, public, ne, peut, pas, se, procurer, de, l'argent, pour, des, opérations, de, commerce, et, de, banque